



Que peut-on souhaiter au SIEP pour ses 50 ans ?

1973-2023. Un total de plus de 2 millions de personnes a bénéficié des conseils avisés du SIEP pour choisir son propre avenir. Deux-tiers sont des jeunes de 12 à 26 ans. Elles et ils cherchent des informations et des conseils sur les études, les formations, les métiers, mais également sur le volontariat, les droits sociaux, la citoyenneté, les logements, le sens de leurs vies (climat, enjeux internationaux), le tout étant éminemment lié. Aujourd'hui, le SIEP est une fédération qui compte plus de 70 professionnel·les, essentiellement des informateur·rices et conseiller·ères en orientation, dans 7 centres d'information en Wallonie et 1 à Bruxelles. L'association est soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par les Régions wallonne et bruxelloise.

Tout est-il rose pour autant ? Non, bien évidemment.

Chaque année, plus de 35.000 contacts d'information et d'orientation ont lieu dans les centres ou à distance. Sans compter les 60.000 participant·es aux salons Études-Formations-Métiers. L'information en centres est toujours donnée rapidement et gratuitement. Cependant, lors des pics de l'été et de l'hiver, il faut parfois patienter plusieurs semaines pour obtenir un rendez-vous d'orientation (plus long et qui, faute de subside, nécessite, en Wallonie, une participation financière, en partie remboursée par les mutuelles). Par ailleurs, au fil du temps, les jeunes qui font appel à l'association ont besoin de plus en plus de temps d'écoute, car leurs angoisses face à l'avenir sont conséquentes et leurs questions de plus en plus complexes. La précarité des publics nécessite également des actions de terrain, plus délicates ou fastidieuses, pour aller à leurs rencontres là où ils se trouvent, et des approches adaptées et énergivores si elles se veulent durables. Le SIEP s'y attèle, la demande est grande, nos moyens limités...

Des centaines d'animations sont menées dans les écoles, les maisons de jeunes, les salons de l'emploi organisés par les communes, les événements. De nombreuses autres sollicitations, toujours plus nombreuses, doivent être refusées, faute de ressources humaines disponibles. Et cela mine également le développement de nouvelles initiatives.

Le SIEP est aussi acteur de projets (harcèlement et décrochage scolaires, stéréotypes de genres, STEAM) et produit des bases de données, des sites internet visités 5 millions de fois (pages vues) chaque année. L'association édite des brochures, des jeux, des supports pédagogiques... et en regard du défi de la numérisation et des usages - en très rapide évolution - des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle, encore une fois, nos moyens sont limités.

Malgré les obstacles et face aux défis grandissant qui nous attendent, nous continuons et continuerons de travailler par vocation et de mettre tout en œuvre pour accomplir nos missions d'intérêt public !

Acteur neutre, pluraliste autant qu'indépendant, pleinement inscrit dans le secteur de la jeunesse, aux côtés d'autres acteurs associatifs ou publics, le SIEP fête ce 18 avril 2024 son anniversaire de 50 ans.

Que peut-on lui souhaiter pour les 5 prochaines années, à l'approche des élections ?

- Que les recommandations des jeunes ([Forum des Jeunes](#)) soient prises en compte : accès à l'information, aux ressources financières vitales, à la mobilité, aux soins de santé, à l'enseignement, à l'éducation aux médias, à l'EVRAS, à l'expression leur permettant d'agir en citoyen·nes etc.
- Que les mémorandums des interfédérations associatives ([COJ](#), [FESQJ](#), [CESSOC](#)) soient appliqués.
- Que soient suivis les avis des instances sectorielles en jeunesse et en socio-culturel au travers de la CCMCJ, de la SCCIJ ou encore de la CCOJ, tout comme la note collective secteur et administration FWB « *Réflexions et perspectives à propos des associations culturelles de jeunesse – 2024* ».
- Que le secteur de la jeunesse soit financé à la hauteur de la volonté d'émancipation des jeunes : atteindre un financement à 100% du décret Centre de Jeunes – Maisons de Jeunes et apurer « l'existant » (emplois prévus de type « article 44 »).

- ❑ Que l'information jeunesse bénéficie d'une labellisation pour ses centres. Cela évitera des dérives marchandes d'organismes commerciaux dont les actions ne garantissent en rien la qualité et la déontologie du travail d'information-jeunesse.
- ❑ Que soient amplifiés les moyens des centres dans la production propre d'une information neutre et indépendante, utilisant les nouvelles technologies (réseaux sociaux, bases de données, audiovisuel) et dont la réalisation nécessite des ressources plus conséquentes que les supports matériels (brochures, jeux, guides, fiches, dossiers...). Intégrer ces moyens aux subsides globaux.
- ❑ Que soient intégrés aux subsides globaux et augmentés les budgets d'équipement et de rééquipement (simplification administrative, accès au numérique, etc.).
- ❑ Que soient favorisées, encouragées et financées les synergies entre le secteur de la jeunesse et les structures d'accueil des jeunes précarisés (MENA, Primo-Arrivants-es, IPPJ, AMO, CPAS Jeunes, etc.)
- ❑ Que soient consolidées la valorisation et la formation des conseiller·ères d'information jeunesse. Face à la complexification croissante des demandes des jeunes (social, juridique etc.), elles et ils doivent être en nombre pour écouter le public et lui apporter dans des délais rapprochés des informations et conseils adéquats.
- ❑ Que soient pérennisées les aides à l'emploi du secteur (ex. diminution des quotes-parts employeurs des contrats APE, ACS, accords non-marchand, etc).
- ❑ Que les médias mainstream publics s'ouvrent aux collaborations avec les centres et maisons de jeunes.
- ❑ Que les centres d'informations et leurs fédérations soient des interlocuteurs directs des pouvoirs publics.

Ce sera tout ? Et pour le SIEP en particulier ? C'est son anniversaire, après tout...

- ✓ Soutenir financièrement le conseil en orientation et les activités collectives orientantes, actuellement partiellement réalisées sur fonds propres, pour en permettre la gratuité pour l'ensemble du public et le renforcement (postes supplémentaires de conseillères et conseillers). Généraliser à tout le territoire francophone l'expérience bruxelloise en la matière (FSE, par appel à projets pluriannuel FWB).
- ✓ Permettre au SIEP de développer son action visant à rencontrer un public précarisé. Cela nécessite des approches plus longues, un travail de terrain hors les murs, un fin maillage territorial et partenarial.
- ✓ Encourager les partenariats pluriannuels entre les Cités et Carrefours des Métiers, les autres acteurs de l'orientation, les écoles et acteurs associatifs experts... et le SIEP, dans le déploiement de projets visant l'orientation tout ou long de la vie, la lutte contre les stéréotypes de genre et contre les biais socio-économiques et culturels, ou encore les démarches d'accrochage scolaire ou de lutte contre le harcèlement, ainsi que dans la promotion des STEAM. À cet effet, par exemple, inscrire le SIEP dans le projet n°15 intitulé "*Déployer le dispositif d'orientation tout au long de la vie*" du Plan de relance de la Wallonie en favorisant la collaboration avec les acteurs majeurs que sont les CDM et le Forem. Idem en Région de Bruxelles-Capitale (avec ou via Bruxelles-Formation et Actiris).
- ✓ Inscrire le SIEP dans les chantiers du Pacte d'Excellence (chantier n°3, « *réussir la transition numérique* », portail de l'orientation, chantier n°4 « *développer l'orientation positive* »).
- ✓ Pour les Provinces, Villes et Communes accueillant une structure du SIEP, un meilleur soutien au SIEP (accès à des infrastructures et ressources publiques, subsides, à la mise en place de projets, synergies avec les services publics ou CPAS, dans le respect des rôles de chacun, écoles de devoirs, etc.).